



Directives de la bourse Kitty Carr

Renseignements généraux

La bourse Kitty Carr est attribuée aux personnes engagées dans la prévention de la mortalité maternelle au Canada. Ouverte à tout domaine de l'obstétrique, des systèmes de santé ou de la recherche sur les politiques, cette subvention vise à soutenir les projets de recherche axés sur la prévention de tous les décès maternels possibles.

La bourse Kitty Carr a une valeur maximale de 10 000 \$.

Admissibilité

- Le candidat doit être un professionnel affilié à une université canadienne ou à un établissement de soins de santé canadien capable de fournir un examen déontologique conforme aux normes canadiennes.
- Les candidats doivent être des membres en bonne et due forme de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada.
- Seuls les projets de recherche directement liés au domaine de la prévention de la mortalité maternelle sont pris en considération pour le financement.
- Les projets de recherche soumis peuvent être autonomes ou, si elles font partie d'un projet plus vaste avec un financement provenant d'autres sources, doivent avoir des livrables clairs et devraient avoir une échéance de deux ans ou moins.
- Le processus d'évaluation est la responsabilité de la Fondation canadienne de la santé des femmes.
- Les commentaires des évaluateurs ou le pointage ne sont pas dévoilés aux candidats.
- Le financement sera accordé en fonction du pointage le plus élevé obtenu par un projet.
- Les candidats doivent se conformer pour fournir des rapports d'étape trimestriels à la FCSF.

Date limite pour le dépôt de la demande

La date limite pour le dépôt de la demande est **le 15 décembre, 2023**. Les soumissions reçues au-delà de cette date seront inadmissibles et ne seront pas examinées. Il incombe au candidat de s'assurer que tous les critères soient respectés. Les candidats ne seront pas contactés si leur candidature a été jugée inéligible.

Documentation nécessaire aux fins de soumission

1. Lettre d'accompagnement

Les candidats doivent joindre à leur proposition une lettre d'accompagnement dans le corps de leur message électronique et la lettre doit contenir les éléments suivants:

- Titre du projet soumis
- Le lieu de la recherche
- Le(s) nom(s) du (des) superviseur(s)/equipe(s)
- Montant total nécessaire;
- Une déclaration écrite entourant les éléments suivants, dans l'éventualité où le financement serait disponible :
 - S'assurer que le projet pour lequel le financement est reçu respectera les grandes lignes de la soumission. À défaut de compléter le projet financé, le candidat pourra se voir refuser toute demande de financement ultérieure par la FCSF.

2. Le curriculum vitae du chercheur principal

3. Un budget ventilé

- Tous les postes budgétaires, les coûts correspondants et le montant total du projet.

4. Une lettre de soutien de l'établissement démontrant l'approbation déontologique
Documents nécessaires anonymes :

5. Description du projet (ne contenant aucune information permettant d'identifier le demandeur):

Ce document devrait contenir des pages numérotées et la proposition ne peut pas dépasser 4 pages (sans résumé ni références)

- Une description de 250 mots du projet de recherche proposé
- Objectif
- La logique
- Matériels et méthodes
- Population étudiée
- Collecte de données
- Analyse statistique
- Logique
- Les resultats
- Le plan de communication du projet
- Les références (le cas échéant)

Les candidats doivent s'assurer que leur soumission a bien été reçue. S'ils n'ont pas reçu de confirmation, ils sont tenus d'aviser la FCSF (un courriel de confirmation de la Fondation confirmant la réception de leur soumission est envoyé dans les 48 heures ouvrables suivant la réception).

Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation est la responsabilité du Comité d'évaluation des subventions de la Fondation canadienne de la santé des femmes. Les soumissions sont envoyées aux évaluateurs sélectionnés conformément aux directives d'évaluation de la Fondation canadienne de la santé des femmes. Chaque soumission fait l'objet d'un examen minutieux et d'une vérification du respect des directives. Le financement sera accordé en fonction du pointage le plus élevé obtenu par un projet. Les commentaires des évaluateurs ou le pointage ne sont pas dévoilés aux candidats. L'évaluation sera fonction de plusieurs critères, dont les suivants:

- Pertinence du projet de recherche
- Originalité du projet de recherche
- Faisabilité du projet de recherche
- Méthodologie appropriée

Rapport du récipiendaire

Le bénéficiaire soumettra un rapport trimestriel d'une page à la FCSF et un rapport final qui ne devrait pas dépasser deux pages et qui devrait, en termes simples, traiter de l'impact de la subvention personnellement et de l'avancement de la recherche.

De plus, à la fin du projet, les bénéficiaires sont responsables de fournir un budget final et un résumé soumis avec un crédit à la FCSF. Le résumé, en partie ou en totalité, sera utilisé à la discrétion de la Fondation dans des articles et des présentations.

Maximum de 500 mots (sans compter le titre et les auteurs) seront strictement respectés:

- Titre: devrait être bref et indiquer clairement la nature de la présentation
- Objectif (s): le but de l'étude
- Méthodes d'étude: l'emplacement, le nombre et le type de sujets humains, les espèces non humaines ou les matériaux étudiés, les principaux tests effectués et le ou les types d'analyses statistiques, le cas échéant
- Résultats: confirmer ou réfuter l'hypothèse, étayée par des statistiques si nécessaire
- Conclusion (s): énoncer l'effet de l'étude sur la prise en charge du patient, l'importance scientifique ou clinique du travail ou la façon dont les étudiants ou les patients sont enseignés, les systèmes sont touchés ou les politiques sont développées.

Attribution des subventions de recherche

La Fondation canadienne de la santé des femmes communiquera directement avec les récipiendaires en février 2024. Les prix seront annoncés lors de la conférence clinique et scientifique annuelle de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada à Edmonton en juin 2024.
